

RESUME

En France, les patients amputés sont reconnus comme en affection de longue durée par la sécurité sociale, leur accordant une prise en charge sociale à 100%. A partir de ce fait, nous nous sommes interrogée sur la prise en charge de ces patients au Maroc.

A l'aide d'entretiens semi-directifs destinés aux professionnels de santé et aux patients, nous réalisons une comparaison de la prise en charge, aussi bien clinique que sociale, des patients amputés entre la France et le Maroc. Il ressort de ces entretiens plusieurs similitudes mais également d'importantes différences. Au Maroc, tous les patients n'ont pas accès à une prise en charge sociale leur permettant d'avoir recours aux soins nécessaires. Au niveau de la prise en charge clinique, les principaux manques évoqués par les professionnels marocains sont le manque de formations et le manque de pluridisciplinarité.

Suite aux résultats obtenus, nous avons proposé des rôles que le masseur-kinésithérapeute peut avoir pour lutter contre les différences observées. Il peut notamment apporter ses connaissances grâce à des formations à l'aide d'associations.

Mots clés : amputation – France – Maroc – rééducation.

Key words : amputation – France – Morocco – rehabilitation.